LYCEE HONORE D'ESTIENNE D'ORVES
13, Avenue Honoré d'Estienne d'Orves - 06050 NICE CEDEX 01 - Tél. : 04-93-97-12-00

SERVICE DE RESTAURATION 2017-2018
ETUDIANTS : INSCRIPTION / REINSCRIPTION

Le service de la restauration fonctionne 5 jours par semaine à partir du 6 septembre, de 11h15 à 13h30. Les étudiants y accèdent librement avec leur badge de 11h15 à 13h30 les jours qui leur conviennent.

ACCES AU SERVICE DE RESTAURATION

Le self est accessible sur présentation du badge numéroté remis lors de la 1ère inscription : en cas d'oubli, il est possible d'imprimer un ticket aux bornes interactives (avec un identifiant et un mot de passe) ou de passer avec un autre étudiant, dont la carte sera débitée 2 fois (**chaque étudiant a la possibilité d'utiliser plusieurs fois son badge le même jour)**. **En cas de perte, il est conseillé de prévenir l'intendance afin de bloquer l'utilisation du badge.** Le rachat d'un badge (prix actuel 5.70 €, étui inclus, révisable chaque année) est nécessaire en cas de perte ou de détérioration. Il est préférable de **personnaliser ce badge**.
Le nombre de repas restants s'affiche à chaque utilisation.

ACCES AU LYCEE RIVE DROITE, PAR LE PORTILLON

Ce même badge sert à l'accès à la Rive Droite du lycée par le portillon, où est située la cafétéria.

MODES DE PAIEMENT ET TARIFS

Chèque bancaire à l'ordre de l'Agent comptable du LGT H. d'Estienne d'Orves, carte bancaire, espèces, **internet sur le site du lycée (restauration-hébergement) ou via le lien http://dmi-webservices.com/index.php?etab=21** Les étudiants reçoivent un login et mot de passe au cours du 1er trimestre ou l'obtiennent via le lien ci-dessus.
Le tarif actuel du repas est de 4 € (révisable chaque année civile). Le minimum d'achat est de 10 repas = 40 €.

DEPART / FIN D'ETUDES : SOLDE DES REPAS - REMBOURSEMENT

En fin d'année, le solde des repas non consommés est reporté sur l'année suivante.
Les étudiants quittant l'établissement peuvent, avant la fin de l'année, acheter le nombre de repas qu'ils souhaitent (par petites quantités voire à l'unité, afin de ne pas conserver de solde).
Il est néanmoins possible de se faire rembourser les repas non consommés **à condition de formuler la demande entre la fin d'année scolaire et avant le 31 octobre de l'année scolaire suivante (faire un courrier accompagné d'un RIB)**

L'INTENDANT
M. PALMARO

LE PROVISEUR
S. DEVIN

A conserver dans le carnet de correspondance

✂----------

ETUDIANTS - SERVICE DE RESTAURATION - 2017/2018
❑ INSCRIPTION ❑ REINSCRIPTION

NOM :..... **PRENOM** : ……
(écrire lisiblement en majuscules) (écrire lisiblement en majuscules)

Scolarité 2017-18 (préciser l'intitulé et le niveau du BTS/DTS/Apprentis) : ……..……..
❑ **Rive Droite** ❑ **Rive Gauche (ex lycée Beau Site)**
❑ solde de repas reporté suffisant Je règle : ❑ 40€ (10 repas) ❑ 80 € (20 repas) ❑ 120 € (30 repas)
❑ chèque (encaissement après la rentrée effective) ❑ espèces ❑ carte bancaire ❑ internet *
(*pour ceux ayant déjà un accès)

Fait à …… Le…….. **Signature (vaut acceptation des conditions décrites ci-dessus)**

MERCI DE NE PAS AGRAFER LE CHEQUE ET D'INDIQUER VOS NOM ET PRENOM AU DOS
(Ordre du chèque : Agent comptable LGT H. d'Estienne d'Orves)